



inFOs

JANVIER
2020

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les
Collectivités Territoriales

Compte-Rendu de la CAP Nationale des Adjointes Techniques du 15 janvier 2020

ADJOINTS TECHNIQUES

Déclaration liminaire	2
Ordre du jour	3
Déroulement de la CAP et réponses de l'administration	4
Promotions au grade d'ATP2	4
Promotions au grade d'ATP1	5
Détachements emplois fonctionnels APST1 et APST2	6
Mobilités – CYCLE 2020-3	7
Détachements hors périmètre	7
Intégrations	7
Réorganisations des services	7
Coordonnées des élu(e)s en CAP	8
Coordonnées du syndicat national	8

MTES - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

DÉCLARATION LIMINAIRE

DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE À LA CAP DES ADJOINTS TECHNIQUES DU 15 JANVIER 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Chers Camarades,

Force Ouvrière s'inquiète de la baisse récurrente des promotions qui ralentit la carrière des ATAE et demande une augmentation des ratios pro/pro afin d'assurer un déroulement de carrière décent aux ATAE.

De plus, **Force Ouvrière** exige une amélioration significative de l'accès à la catégorie B correspondant à la reconnaissance des fonctions exercées, par l'augmentation du nombre de promotions par liste d'aptitude.

Par ailleurs, compte tenu de l'absence réelle de valorisation des Emplois Fonctionnels, malgré nos multiples demandes et interventions y compris au niveau de la Fonction publique, nous exigeons que chaque agents proposés à l'Emploi fonctionnel bénéficie de la remise d'une fiche financière simulant son déroulement de carrière avec et sans la promotion à échéance de son départ en retraite présumé afin de lui permettre d'accepter ou de refuser sa promotion en toute connaissance de cause. En outre il paraît nécessaire d'établir une liste complémentaire afin de palier aux éventuels refus motivés par un constat d'inversion de carrière.

De surcroît, lors du CTM budgétaire du 27 septembre 2019, les ministres annonçaient une enveloppe de 6 millions d'euros consacrée aux mesures catégorielles. Le DRH s'était engagé à ouvrir des discussions sur la distribution de cette enveloppe dès décembre, qu'en est-il ?

Force Ouvrière revendique une amélioration indemnitaire notamment pour les ATAE. Le dispositif RIFSEEP précise qu'a minima le montant d'IFSE des agents doit être réexaminé tous les 4 ans. **Force Ouvrière** revendique donc la revalorisation du régime indemnitaire de tous les adjoints techniques au titre de 2020.

La loi de Transformation de la Fonction publique est intrinsèquement une loi d'extermination du service public républicain, du statut de fonctionnaire et en conséquence de la République.

Derrière les promesses de « modernisation », de « souplesse » et « d'ouverture » dont se targue cette réforme, se cache en réalité une dangereuse fragilisation du statut de fonctionnaire, une précarisation accrue, et l'application des logiques du secteur privé dans l'ensemble des services publics.

Comme pour le secteur privé, cette loi a pour ambition de faciliter les plans sociaux. La rupture conventionnelle est instituée dans la Fonction publique. Des indemnités sont prévues dans le cas de réorganisations, de changement de ministère ou de départs volontaires. Ces derniers ont déjà été évalués en nombre pour les années à venir par un bureau d'étude recruté par le gouvernement. Les objectifs en termes de suppression d'effectifs sont annoncés depuis 1 an.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAP, en charge de la gestion des carrières des agents, ne sont plus compétentes en matière de mobilité et, concernant les promotions et l'avancement dès 2021. Ces instances jusque-là paritaires garantissaient transparence et égalité dans la gestion de carrière de chaque agent.

Les dits employeurs publics auront ainsi toute latitude pour promouvoir ou non, pour accepter une mutation ou non. Le clientélisme et l'arbitraire seront ainsi les seuls moteurs du déroulement de carrière.

Les principales prérogatives des CAP sont remplacées par des lignes directrices de gestion, dont nous ne connaissons pas le fonctionnement exact aujourd'hui après une parodie de concertation sur 2 uniques réunions en décembre, sans volonté de préserver la transparence et le droit des personnels.

Force Ouvrière affirme sa ferme opposition à ce dispositif.

Force Ouvrière condamne cette négation des résultats des élections du 6 décembre 2018, donc de la démocratie, orchestrée par ces différents projets de textes. **Force Ouvrière** exige le maintien des droits acquis dans la gestion de carrière statutaire et demande que les lignes directrices de gestions soient négociées au sein des CAP de corps compétentes, issues du scrutin.

Force Ouvrière demande que les conditions d'égalité de traitement des agents soient le seul conducteur de ces lignes directrices de gestion. Pour ce faire, ces dernières, au niveau du pôle ministériel, doivent reprendre dans l'intégralité les règles statutaires et de gestion de chaque statut sans adaptation. Ces règles ainsi retranscrites devront être les seules règles applicables au niveau inférieur de gestion, quand il existe.

Plus que jamais les personnels auront besoin des organisations syndicales pour obtenir la transparence et défendre leur carrière en l'absence d'examen des dossiers en CAP. C'est pourquoi **Force Ouvrière** se mobilise et s'organise pour défendre les agents et les accompagner individuellement face à l'arbitraire de l'administration, le cas échéant dans leurs démarches de contentieux.

Comme si cela ne suffisait pas en matière de maltraitance des adjoints techniques et des agents de la Fonction publique, le gouvernement veut imposer un projet de contre-réforme inique soi-disant universel par points. Si ce projet de contre-réforme scélérate n'est pas bloqué, les salariés de ce pays qu'ils soient du privé ou du public seront confrontés à la réduction du montant des pensions, au report de l'âge de départ à la retraite, vont subir l'aggravation des inégalités tout au long de leur carrière et les femmes seront pénalisées avec une moindre prise en compte de la maternité. Par ailleurs, le gouvernement ouvre la porte à la retraite par capitalisation notamment en réduisant les sources de financement des retraites.

Force Ouvrière avec la majorité des citoyens de ce pays rejette le projet de contre-réforme des retraites "MACRON" et appelle l'ensemble des adjoints techniques à se mobiliser et à faire grève pour préserver et améliorer les retraites et l'avenir des retraites de nos enfants.

Tous concernés, tous mobilisés, le 16 janvier prochain en grève et en manifestations.

Force Ouvrière défend et défendra toujours les intérêts des ATAE y compris dans ce "nouveau monde" qui s'annonce.

**Les représentants FORCE OUVRIÈRE
à la CAP des Adjoints Techniques**

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du règlement intérieur**
- **Approbation du PV de la CAP du 13 juin 2019**
- **Promotions 2020**
- **Mobilité (Cycle 2020-3)**
- **Détachements hors périmètre**
- **Demande d'intégrations**
- **Réorganisation de service**
- **Questions diverses**

DÉROULEMENT DE LA CAP ET RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

L'administration a apporté peu de réponses à la déclaration de **Force Ouvrière**.

Une fois de plus, l'administration refuse de répondre aux diverses interpellations de **Force Ouvrière** sur le projet de contre-réforme des retraites et la loi de Transformation de la Fonction publique, elle aura pourtant des impacts majeurs sur l'avenir des personnels et leur gestion.

A l'intervention de **Force Ouvrière** sur les lignes directrices de gestion qui cadreront dès 2020 les mobilités et les promotions des adjoints techniques, l'administration indique qu'ils sont définis en CTM et n'ont pas vocation à être débattues en CAP, c'est la négation même de la légitimité issue des urnes et cela ouvre la voie à l'arbitraire.

Force Ouvrière reste mobilisé sur ces questions car, elles sont déterminantes pour l'avenir des adjoints techniques, de leur mission et du service public.

L'administration conteste notre constat sur la baisse des promotions que nous dénonçons se réfugiant derrière l'augmentation de l'assiette qui masque cette réalité, **proportionnellement c'est toujours moins d'adjoints techniques qui sont promus !**

Concernant la revalorisation des emplois fonctionnels l'administration indique que le décret de revalorisation annoncé n'est toujours pas signé.

Elle précise qu'elle ne souhaite pas produire de fiche financière pour les promus à l'emploi fonctionnel considérant que les agents bénéficient d'un meilleur régime indemnitaire qui compense largement leurs pertes de points d'indice.

Force Ouvrière indique que malheureusement, nombre des agents proposés sont proches du départ en retraite, et donc, pour eux, accepter l'emploi fonctionnel dans ces conditions revient à accepter une baisse de leur retraite dont le calcul se fait sur l'indice détenu, par rapport à un déroulement de carrière sans accès à cet emploi qui est pourtant sensé reconnaître leur carrière.

Au vu des arguments développés par Force Ouvrière l'administration acceptera au final d'établir une fiche financière pour 2 agents proposés à l'emploi fonctionnel d' de faire une liste complémentaire de 2 noms supplémentaire pour l'accès à ATPS2 pour palier à d'éventuel désistements possibles.

PROMOTIONS AU GRADE D'ATP2

Conditions statutaires au 31 décembre 2020 : Être adjoint technique - Avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Nombre d'agents promouvables : 66

Nombre d'agents proposés : 21

Taux 2020 pour l'accès au grade de ATP2 = 18 %

Nombre de postes au titre de 2020 : 12

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
LANCA	Joao	AC - SG	

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
BEHILL	Laid	AC - SG	
NZUSSING	Delphine	DREAL Normandie	
BRAUN	Christophe	Cerema DTer Est	
GUELLAB	Louisa	DDT 25	
FAUGLOIRE	Steve	DDTM 62	
MARIE-SURELLY	Victoire	DEAL Martinique	
TAOFIFENUA	Leone	DGAC - SEAC Wallis	
SEO	Petelo Sanele	DGAC - SEAC Wallis	
ASI	Sosefo	DGAC - SEAC Wallis	
DE LIMA	Daniel	ONCFS	
ANDYPAIN	Adelaide	PN GUADELOUPE	

PROMOTIONS AU GRADE D'ATP1

Conditions statutaires au 31 décembre 2020 : Être adjoint technique principal de 2ème classe - Avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Nombre d'agents promouvables : 236

Nombre d'agents proposés : 96

Taux 2020 pour l'accès au grade de ATP1 = 5 %

Nombre de poste au titre de l'année 2020 = 12

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
WILHEINE	Daniel	DGITM	
THIEBAULT	Nathalie	AC - SG/DAF/SAS	
AGODOR	Victor	AC - SG/DAF/SAS	
LEMOINE	Loic	DDTM 35	

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
JOANNIER	Elisabeth	DDT 57	
GUSTIAUX	Robert	DDTM 62	
FLECHE	Yannick	DRIEA	
SANCHEZ	Brigitte	DDTM 66	
TAPACHES	Jean-François	DEAL Réunion	
ROUEDE	Christophe	ENSM	
GUILBAUD	Brigitte	ENSM	
PALAMEDE	Patrick	Ministère de la Culture/ENSA	

DÉTACHEMENTS EMPLOIS FONCTIONNELS APST1 ET APST2

Détachements APST1

Conditions statutaires : être adjoint technique des services techniques et compter au moins 3 ans de service effectifs en cette qualité ou être adjoint technique principal des services techniques

Conditions de gestions : être détaché dans l'emploi fonctionnelle d'APST2 depuis au moins 5 ans.

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
COIRIER	Gilles	IFSTTAR	Au 01/01/2019
BOIREAU	Thierry	AC- SG/DAF/SAS/SET4.3	Au 01/01/2020

Détachements APST2

Conditions statutaires : compter au moins 3 ans de services effectifs en qualité d'adjoints technique des services techniques ou être adjoint technique principal.

Conditions de gestions : être adjoint technique principal de 1ère ou 2ème classe.

Exercer des fonctions d'encadrement ou détenir un haut niveau de technicité.

Occuper les fonctions justifiant la proposition depuis au moins 1 an.

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
BOBECHE	Joseph	SG/DAF/SAS/SET4	Au 01/01/2020
AUBRUN	Alain	DDT Indre (36)	Au 01/05/2019
LELONG	Alain	DREAL Nouvelle Aquitaine	Au 01/02/19
BOUTONNET	Olivier	DGAC	Au 01/01/2019
MILANI	Eric	DDT 68	Au 01/01/2019
BELDJILALI	Ali	DDT 26	Au 01/06/2019

Suite à l'intervention de **Force Ouvrière** l'administration accepte de constituer une liste complémentaire pour ne pas perdre de poste et d'établir des fiches financières pour deux agents proposés susceptibles de subir une inversion de carrière.

MOBILITÉS – CYCLE 2020-3

Toutes les mobilités sont effectives au **1^{er} Mars 2020**

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Grade	Observation
NOTOT	Denis	Cerema NP	DREAL Hauts de France	ETST	
CHICHERI-NIOT	Sophie	AFB	Cerema NC	ATPE	
MAGAUD	Christophe	Lycée Alexandra David Neel – Digne les Bains	DDT 04	Adj. Technique Territorial	

DÉTACHEMENTS HORS PÉRIMÈTRE

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Grade d'accueil	AVIS CAP	Observations
BOURDEAU	Fabien	Ville de Montpellier	ONCFS	ATP2	<i>FAVORABLE</i>	

INTÉGRATIONS

Nom	Prénom	Grade d'origine	Grade d'intégration	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'intégration	Observation
BONHOMME	Laurent	Adjoint technique de la recherche et de la formation	AT	Ministère de l'Éducation Nationale	ENTPE	Au 01/01/2020	

RÉORGANISATIONS DES SERVICES

Réorganisation du Secrétariat général du MTEs-SPSSI (pour information)

106 Agents concernés, sans changement de résidence administratives. Avis Favorable de la CAP.

Réorganisation de l'ENSM

Nom	Prénom	Grade	Structure antérieure	Nouveau service	Fonctions	AVIS CAP	Date de prise de fonction
PATRIER	Christophe	ATAE P2	ENSM Site de Nantes	ENSM – Site du Havre	Agent technique	<i>FAVORABLE</i>	01/01/20

Réorganisation du DDT Jura (39)

Nom	Prénom	Grade	Structure antérieure	Nouveau service	Fonctions	AVIS CAP	Date de prise de fonction
CADET	Philippe	ATP2	DDT Jura SG Bureau des moyens et de achats	DDT Jura SG Bureau comptabilité et logistique	Chargé d'appui technique	<i>FAVORABLE</i>	01/07/19

COORDONNÉES DES ÉLU(E)S EN CAP

Philippe LENIK

AC/SG/SPSSI/ATL3.3

Tel **01 40 81 20 59**

Mail philippe.lenik@developpement-durable.gouv.fr

Simon BOURGOIN

CEREMA/DterEst

Tel **06.50.86.94.94**

Mail simon.bourgoin@cerema.fr

COORDONNÉES DU SYNDICAT NATIONAL

Permanence Nationale SNP2E-FO

Tél **01 40 81 24 20**

Mail fo-snp2e.syndicats@i-carre.net



Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat national des personnels de l'Équipement et de l'Environnement Force Ouvrière.

NOM : PRENOM :

GRADE : IM

SERVICE

ADRESSE :

TELEPHONE : DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN P2E-FO

**MTES-MCTRCT - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.

